

RÉUNION DU 28 Février 2020 à Saint Péray

Présents : Mrs CHANEAC, VALAYER, CHAIZE, BOSSY, FLATTOT, POIRIER, SOUCHE, VIGNE, MONTAGNE, FONTANEL, HILAIRE, SOBCZYK, DUPIN, BESSON, Mme OLIVIERI, Mme SERRIERES, Mme VIGOUROUX, Mme PEYROUSE

☞ Ouverture de séance par Alain Chanéac à 18h30 qui souhaite la bienvenue et remercie les personnes présentes à cette réunion

L'ordre du jour de la réunion est principalement les décisions financières à adopter pour équilibrer le budget du Comité.

Une première réunion en comité restreint a eu lieu le 19 février pour rapprocher les réflexions des secteurs et soumettre au vote de ce jour les axes communs.

Un document remis par Alain Delichère, faisant l'historique du CBD depuis 2006, donnant quelques pistes d'économies possibles, a été très précieux.

Les idées préconisées par les secteurs pour une bonne gestion financières sont :

➤ Indemnités Championnats de France :

- Proposition 1 : 40 € par joueur la première journée puis 20 € par journée suivante
- Proposition 2 : Forfait de 40 € par joueur pour la durée du championnat

Proposition 1 adoptée par un vote de 16 pour, 1 contre, 1 abstention.

➤ Indemnité Trophée de France :

N'étant pas un Championnat de France, de plus le repas de dimanche midi est pris en charge par la FFSB, **il est voté à l'unanimité un forfait équipe à 150 €.**

➤ Forfait Fédéraux :

Dès cette saison, les frais d'arbitrage seront pris en charge par le CBD07.

- Proposition 1 : 200 € idem tous les fédéraux, trophée de France et AS 3/4
- Proposition 2 : Pas d'indemnité d'organisation

Proposition 1 adoptée par un vote de 14 pour, 4 abstentions.

➤ Indemnités AS ¾ :

- Proposition 1 : de 50 à 200 €
- Proposition 2 : 50 € les 4 perdants du premier tour, 100 € les 4 participants 2^{ème} journée

Proposition 2 adoptée à l'unanimité.

➤ Contribution des AS au CBD :

- Proposition 1 : 2 € par licence sauf jeunes
- Proposition 2 : De 20 e à 160 € selon nombre de licences

Proposition 1 adoptée par un vote de 13 pour et 5 abstentions

➤ Féminines

- Proposition 1 : Supprimer l'aide aux concours propagande et promotion, la conserver sur les concours nationaux
- Proposition 2 : Laisser sur tous les concours comme actuellement

Proposition 2 adoptée par un vote de 15 pour, 2 contre, 1 abstention.

Ces dispositions ci-dessus sont applicables dès cette saison 2019/2020.

➤ **Augmentation licence Traditionnel :**

- Proposition 1 : 1 €
- Proposition 2 : 2 €
- Proposition 3 : Pas d'augmentation

Pas de vote effectué, le comité directeur avisera en septembre lors de la réunion où est finalisé le tarif de la licence.

➤ **Mutations :**

- **Proposition 1** : + 10 €
- Proposition 2 : Augmentation plus forte

Proposition 1 adoptée à l'unanimité.

➤ **Licence Club :**

- Proposition 1 : + 5 €
- Proposition 2 : +10 €
- **Proposition 3** : Pas d'augmentation

Proposition 3 adoptée par un vote de 12 pour et 6 abstentions.

➤ **Jeunes :**

Une réunion de la Commission des Jeunes va être programmée semaine 13 à Lamastre. Les personnes qui souhaitent y participer seront les bienvenues.

La CDJ proposera des dispositions financières pour équilibrer le budget des jeunes, déficitaire.

La réunion se poursuit avec quelques questions diverses :

➤ **Concours Qualificatif de Satillieu** : début 9h30 cause élections municipales

➤ **AS Féminines** : grosses difficultés à suivre le calendrier donné, et championnat départemental loin d'être terminé ou en passe de l'être, cause de trop nombreux reports.

➤ **Fédéral Vétérans** :

Grâce à nos 4 qualifiés cette année, nous pouvons passer le nombre de qualifiés dans les secteurs de 24 à 32.

Nous aurons donc 32 équipes au fédéral à Vals les Bains. La répartition se fera toujours par rapport au nombre d'équipes engagées (Quota de participation, comme les autres fédéraux).

Maximum de qualifiés par secteur : 8

Minimum de qualifiés par secteur : 2

Suppression de donner 1 qualifié de plus aux gagnants de la saison dernière, votée à l'unanimité

Alain Chanéac remercie l'ensemble des participants pour cette réunion qui s'est voulue constructive et où chacun s'investit pour la bonne marche du comité.

☞ Levée de séance par Alain Chanéac à 21h55.